

Commune d'Agudelle

Liste des servitudes d'utilité publique

État des éléments connus à UARDD au 25/10/2017

Code	Catégorie de servitude	Générateur de la servitude	Institution de la servitude	Service gestionnaire
Servitudes relatives à la conservation du patrimoine				
Patrimoine naturel - Eaux				
A4	Servitude de passage dans le lit ou sur les berges de cours d'eau non domaniaux	La Maine de sa source à la confluence avec La Seugne, y compris les cours d'eau secondaire	AP 08/08/1994	DDTM 17
AS1	Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales	Périmètre de protection rapprochée (secteur général) de la prise d'eau de Coulonge-sur-Charente, commune de Saint-Savinien	AP 10/08/1971 (modifié par AP du 31/12/1976)	ARS
Patrimoine culturel - Monuments historiques et sites patrimoniaux remarquables				
AC1	Immeubles classés ou inscrits	Église Saint-Eutrope (commune d'Agudelle) – immeuble inscrit au titre des monuments historiques	AP 31/12/1986	STAP
AC1	Abords des monuments historiques	Périmètre protégé de 500 m autour de l'Église Saint-Eutrope (commune d'Agudelle) – immeuble inscrit au titre des monuments historiques le 31/12/1986	Art. L. 621-30 du code du patrimoine	STAP
		Périmètre protégé de 500 m autour de l'Église (commune de Saint-Simon-de-Bordes) – immeuble inscrit au titre des monuments historiques le 05/12/2000	Art. L. 621-30 du code du patrimoine	STAP
Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements				
Communications - Circulation aérienne				
T7	Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement	Circulation aérienne – servitudes établies à l'extérieur des zones aéronautiques de dégagement	Article L. 6352-1 du code des transports	DGAC - SNIA